

FDP Schweiz
Generalsekretariat
Neuengasse 20
Postfach 6136
CH-3001 Bern
Tel: +41 (0)31 320 35 35
Fax: +41 (0)31 320 35 00
E-Mail: info@fdp.ch
www.fdp.ch

BAKOM	
02. JUNI 2006	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	
IR	
TC	X FG/GV08
AF	
FM	

Bundesamt für Kommunikation
Zukunftstrasse 44
Postfach
2501 Biel

Bern, 31. Mai 2006

Modification d'ordonnance relative au service universel dans le domaine des télécommunications

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir associé à la procédure de consultation visée en objet et vous transmettons par la présente notre réponse.

Considérations générales

Dans sa réponse à la consultation sur la cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA, le PDRS a rappelé l'importance d'un service universel de qualité.

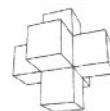
Le PRDS a également insisté sur la nécessité de ne pas confondre la question de la cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom et le maintien d'un service universel de qualité. Cette dernière question est réglée dans la Constitution fédérale, la législation sur les télécommunications, ainsi que dans les autres dispositions d'application.

Le projet mis en consultation prévoit une série d'adaptations qui vont dans le sens de la fourniture de certaines prestations à toutes les catégories de la population. Le PRDS salue cette volonté du Conseil fédéral de faire correspondre l'offre de base aux nouvelles réalités techniques et économiques.

Admission du raccordement à large bande comme prestation du service universel

L'élément central de cette consultation est l'intégration du raccordement fixe à large bande dans le service universel. La pondération effectuée par le Conseil fédéral est pertinente. Cette extension a par ailleurs été défendue par notre rapporteur au Conseil national lors de la discussion concernant la cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom.

Le raccordement à large bande est actuellement essentiel pour de nombreuses entreprises et fait partie des conditions-cadre importantes de notre économie. Il convient de préciser que cette problématique touche non seulement les régions périphériques, mais également certains centres urbains.



Définition périodique des prestations relevant du service universel

Plus généralement, le PRDS attend du Conseil fédéral une approche flexible et tenant compte des évolutions technologiques. Ces services doivent offrir des garanties de qualité et de prix à toutes les couches de la population dans toutes les régions du pays. La garantie du service universel est donnée par les autorités réglementaires de l'office fédéral de la communication, de la Commission de la communication (ComCom) ainsi que par le Conseil fédéral. Le PRD s'engage pour le maintien de cette forme de définition de la desserte de base.

En espérant que vous tiendrez compte de nos remarques nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

FDP Schweiz
Le Président

Fulvio Pelli
Conseiller national

Le Secrétaire général

Guido Schommer